

J'ACCÈDE AUX SERVICES DE SOINS SPÉCIALISÉS

avec le TRANSPORT SOLIDAIRE

Bassin de vie de l'Argence

Argences-en-Aubrac (Alpuech,
Graissac, Lacalm, La Terrisse,
Sainte-Geneviève-sur-Argence,
Vitrac-en-Viadène), Cantoin

vers

ESPALION

**RODEZ et son agglomération
AURILLAC,
SAINT-LOUR**

Mise à jour
AOÛT 2026



Règlement de service et documents à retrouver :

- auprès de la **conseillère France services**  **France services**
- en ligne sur **www.ccacv.fr**
- ou sur l'application gratuite  **IntraMuros**



Qu'est-ce que le **transport solidaire** ?

Le Transport Solidaire est un **service de transport public** pour aider des personnes qui rencontrent des difficultés de transport ou qui ne peuvent pas se déplacer par leurs propres moyens, temporairement ou définitivement, pour accéder à des services de soins spécialisés (ophtalmologue, dermatologue...)

Au titre des mobilités, le transport solidaire vient **en complément des solutions déjà existantes**, en particulier des transports sanitaires pris en charge par la CPAM. Le transport solidaire s'adresse à un public spécifique, sur critères.



Les destinations desservies sont les **services de soins spécialisés** de :

Espalion, Rodez et son agglomération, Aurillac, Saint-Flour



Qui peut en bénéficier ?

Cette offre de service s'adresse aux publics qui répondent aux **3 critères** suivants.

Critère n° 1

- Être habitant au titre de **résident principal** dans l'une des communes du bassin de vie de l'Argence : Argences-en-Aubrac (Alpuech, Graissac, Lacalm, La Terrisse, Sainte-Geneviève-sur-Argence, Vitrac-en-Viadène), Cantoin

et

- Être **majeur**.



Critère n° 2

- Être âgé de plus de 65 ans

ou Être bénéficiaire **de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** établie par un travailleur social / référent personne âgée du Département, ou pouvant justifier **d'un Groupe Iso-Ressources (GIR) compris entre 1 et 4** (classement de la dépendance établi par le médecin-traitant).

ou Être en **situation de handicap**. Les véhicules ne sont pas nécessairement adaptés pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

ou Être bénéficiaire des **minimas sociaux** : Revenu de Solidarité Active (RSA), Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI), Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA).

Critère n° 3

- Être un **ménage aux revenus très modestes ou modestes** selon la grille de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), voir le Revenu Fiscal de Référence en pages 1 et 3 de l'avis d'imposition.

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES
1	17 363 €	22 259 €
2	25 393 €	32 553 €
3	30 540 €	39 148 €
4	35 676 €	45 735 €
5	40 835 €	52 348 €
par personne supplémentaire	+ 5 151 €	+ 6 598 €

Ci-contre : plafonds de ressources établis par l'ANAH - version de janvier 2026



Combien ça coûte?

- **15 € (aller/retour)** pour les ménages aux revenus très modestes*.
- **25 € (aller/retour)** pour les ménages aux revenus modestes*.

Tarifs réduits de 5 € en cas de groupage. L'accompagnement est gratuit pour les accompagnateurs dont la présence est justifiée par avis médical.

* Selon la grille de l'ANAH



Comment accéder au service ?



**France
services**

1) Inscription annuelle (pour 5 trajets dans l'année) sur la base d'un dossier réalisé avec la conseillère France services. Cette demande d'inscription peut être effectuée : à l'espace France services ; en mairie d'Argences-en-Aubrac (à Sainte-Geneviève-sur-Argence) ; dans les Maisons communales d'Alpuech, Graissac, Lacalm, La Terrisse, Vitrac-en-Viadène aux horaires d'ouverture ; ou au **05 65 66 41 46**.



À PROPOS DE VOS DONNÉES

Les informations recueillies lors de votre inscription sont utilisées uniquement pour la gestion du service de transport solidaire. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et vos droits, consultez le règlement du service.

2) Réservation du déplacement. **Pensez à anticiper :** la réservation s'effectue par téléphone auprès de la conseillère France services : **05 65 66 41 46**, au plus tard 6 jours ouvrés (du lundi au vendredi, hors jours fériés) avant le déplacement. L'annulation peut se faire jusqu'à 2 jours ouvrés avant le jour de déplacement.
> **En cas d'indisponibilité**, joindre le standard de la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène au **05 65 66 19 87**.



Les déplacements peuvent se planifier **du lundi au vendredi**, de **7h00** (première prise en charge possible au domicile) à **19h00**.

